Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review

Band: 3 (1895)

Heft: 12

Artikel: Lettres inédites de Dom Thierry de Viaixnes

Autor: Viaixnes, Thierry de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-403321

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LETTRES INÉDITES DE DOM THIERRY DE VIAIXNES.

IIIe LETTRE

touchant le père Gerberon, ou plutôt à l'occasion du père Gerberon, où D. Thierry décrit en abrégé les 15 premiers mois de sa prison, depuis le 6e Août 1703 jusqu'à la Toussaints 1704.

(Fin.*)

Il semble que l'eau bénite les [1]) chasse comme elle chasse le diable. Je trouve trois sortes d'articles dont cet archevêque [2]) charge le père Quesnel dans son avocatoire; il y en a de visiblement faux et calomnieux et dont je connois la fausseté par moy-même. Il me seroit aisé de le démontrer. J'y en trouve d'une espèce dont je ne suis pas si bien informé, mais que j'ay lieu de soupçonner de fausseté, ou qu'au moins on les a rendus odieux par des tours malins et de fausses circonstances. Enfin il y en a de vrays, et je suis sûr que le père Quesnel bien loin de les désavouer en fera gloire, et que cela luy servira de mérite dans l'esprit de bien des gens. J'ajoutay: tout le procès du père Quesnel n'est capable que de troubler l'église, et couvrir M. de Malines et les jésuites de confusion; mais c'est son affaire et je ne veux plus m'en mesler. Je sais ce qu'il m'en coute et je ne m'exposeray plus.

Quelques jours après je portay mon jugement sur l'apologie de la morale des jésuites contre M. d'Arras par le père Daniel. Je dis d'abord à Bernaville que voulant bien vivre avec les jésuites, le meilleur avis que je pourrois leur donner en amy

*) Voir les n°s 7, 8, 9 et 10 de la Revue internationale de Théologie.

[1]) les jésuites.

[2]) l'archevêque de Malines, M. Humbert de Précipiano.

étoit d'abandonner la défense de leurs casuistes et de toute la morale relâchée; qu'ils ne se justifieroint jamais là dessus qu'en condamnant eux-mêmes des maximes qui causoint la corruption des mœurs; qu'ils y étoint d'autant plus obligés que le père Bourdaloue m'avoit assuré que tous les ans à la St Luc on leur lisoit un décret du Général très rigoureux contre l'apologie des casuistes par le père Pirot, et qu'ils devoint s'y conformer, et que je savois de la bouche de leurs pères Tartinet et Rousseau qu'il y avoit une grande division chez eux au sujet de la morale; que les vieux jésuites vouloint qu'on abandonnât la défense de cet article et prétendoint qu'il causeroit la ruine de la société, au lieu que les jeunes qui avoint le dessus soutenoint le contraire; ce qui faisoit une grande division parmy eux. Je racontay ensuite fort au long l'histoire de leur Général Thyrse Gonzalès au sujet de son livre contre la probabilité, et je conclus en disant à Bernaville que je le priois de dire de ma part au père Daniel, son bon amy, que s'il vouloit ménager sa réputation et celle de la société, il ne devoit jamais toucher la chorde de la morale des jésuites sinon pour la désapprouver. Je m'étendois ensuite sur les entretiens que ce père Daniel avoit publié contre les Provinciales, et l'Apologie que Dom Matthieu Petit-Didier, mon confrère et intime amy avoit fait de ces lettres provinciales. J'en parlay d'autant plus à fond que j'avois moy-même commencé une apologie avant que j'eusse su que Dom Matthieu y travaillât, et que les jésuites avoint trouvé là-dessus dans mes papiers 4 ou 5 gros cahiers originaux, dans lesquels je faisois une espèce de parodie des entretiens du père Daniel, et que j'en étois déjà au 4e dialogue, etc. De là je descendis au livret contre M. d'Arras, et je dis, que ce n'étoit qu'un abrégé et un réchauffé des Entretiens; que dans ma prison même et sans le secours d'aucun livre il me seroit facile de le réfuter et de le reduire en poudre; mais que je voulois vivre en paix; j'entray même dans quelque détail sur les principaux points de cette apologie de la morale des jésuites et j'en fis voir le ridicule et la fausseté. Comme par exemple touchant le péché philosophique je prouvay, qu'ils l'enseignoint toujours au moins dans ses principes; que c'étoit une doctrine de la société qu'elle ne vouloit pas abandonner, et que le père Daniel avoit trouvè dans mes papiers un grand nombre de faits sur cette matière, qui étoint

prouvés sans réplique. Je m'étendis davantage sur la doctrine de la probabilité, que je nommay: *merum Diaboli commentum,* et après en avoir montré les faux principes et les pernicieuses conséquences, je m'attachay au principal retranchement du père Daniel, qui est qu'étant plus probable que la pluralité des bénéfices étoit défendue que non pas qu'elle étoit permise, les évêques qui ne vouloint point quitter cette pluralité pour le présent, ny y renoncer pour l'avenir, n'avoint osé condamner la doctrine de la probabilité de peur de se condamner eux-mêmes. Sur quoy je dis des choses qui n'étoint pas à la vérité fort honorables à ces sortes d'évêques, mais qui couvroint bien davantage les jésuites de confusion et particulièrement le père Daniel, leur apologiste. Je n'oubliay pas ce qu'il disoit pour excuser ses confrères touchant la doctrine impie contre la nécessité de l'amour de Dieu. Je fis remarquer qu'il n'avoit pas seulement dit un mot du fait le plus démonstratif et le plus énorme sur ce sujet, qui étoit la thèse du Pont-à-Mousson de 1682 par leur père [?], dont je racontay des choses très singulières, en avertissant que tout cela se trouvoit parmy mes papiers, et entr'autres un manuscrit original de la main de Dom Matthieu Petit-Didier qui n'étoit pas au net, mais où cette affaire étoit bien débrouillée. Je me souviens qu'entr'autres je fis ce raisonnement à Bernaville pour le convaincre que tous les jésuites enseignoint, qu'on pouvoit être sauvé sans avoir jamais aimé Dieu pendant toute sa vie: les jésuites enseignent tous, que nos péchés nous sont remis dans le sacrement de pénitence par la seule attrition et sans aucun amour de Dieu. Ainsy, supposons un homme qui pendant sa vie a souvent péché et s'est souvent confessé avec une simple attrition suivie de l'absolution du prêtre, et qui sans avoir jamais aimé Dieu, mais craint seulement l'enfer, a reçu à l'article de la mort une dernière absolution sur une pareille attrition. Les jésuites prétendent, qu'il est de foi que cet homme sera sauvé; cependant il n'a jamais aimé Dieu. On peut donc être sauvé, selon eux, sans avoir jamais aimé Dieu. Ainsy ils enseignent encore tous que cet amour de Dieu n'est point nécessaire pour le salut, ny au commencement, ny à la fin, ny pendant tout le cours de la vie. L'attrition supplée à tout. — Ce raisonnement vivement poussé étourdit Bernaville; mais rien ne luy fit plus d'impression que l'histoire suivante.

Le père Daniel dans son ouvrage contre les Provinciales pousse étrangement l'autheur sur ce qu'il avoit avancé, que les jésuites politiques conduisoint leurs pénitens selon les dispositions où ils les trouvoint par rapport à la morale; qu'ils avoint des directeurs sévères pour les âmes qui vouloint vivre dans la pureté des maximes de l'évangile, et des confesseurs mous, commodes, relâchés pour la multitude de ceux qui suivoint les maximes du siècle; peu pour peu, beaucoup pour beaucoup, etc. Sur quoy le père Daniel prétend, que ce système sorti de l'unique cerveau de M. Pascal est non seulement sans la moindre apparence de vérité, mais qu'il est fanatique et impossible, et il défie qu'on puisse jamais produire aucun témoin non pas même hérétique qui ayt jamais fait ce reproche aux jésuites. C'est l'endroit le plus éblouissant et le plus étendu de tout l'ouvrage du père Daniel. Il le vante comme étant sans réplique et l'a cru si démonstratif, qu'il le répête dans son libelle contre M. d'Arras. Je lus ce morceau à Bernaville qui y applaudissoit, puis je luy dis: l'expérience journalière que les catholiques font de cette double conduite des jésuites dans le tribunal de la pénitence justifie pleinement M. Pascal; mais j'ay quelque chose de plus sensible encore et qui donne un parfait démenti du père Daniel. Hospinien, dans la fameuse histoire qu'il a donnée des jésuites il y a prest d'un siècle, fait aux jésuites dans son livre le même reproche que M. Pascal. Je sais que c'étoit un calviniste, mais voilà toujours un hérétique. Cependant, de peur qu'on ne le croit pas sur sa parole, il transcrit un long manifeste d'un jésuite de Vénise, qui après avoir été longtemps dans la société, l'abandonna pour rester catholique. Ce manifeste contient les raisons qui l'ont obligé de mettre bas le harnais jésuitique, et dans deux articles il spécifie la conduite des directeurs relâchés et sévères sur le même pied qu'a fait M. Pascal et encore plus fortement. Ainsy voilà encore un témoin qui est catholique et même jésuite. Le père Daniel a trouvé parmy mes papiers l'extrait de cet endroit d'Hospinien.

Je fus assez long temps sans vouloir m'expliquer sur l'ordonnance de M. de Chartres contre le Cas de conscience. J'évitois toujours ce piège. Mais enfin me trouvant pressé étrangement par Bernaville, voicy comme je luy en parlay. Cette pièce est bien écrite. Le langage en est coulant, le

françois poli, l'expression nette, les fleurs de rhétorique répandues partout; mais je ne m'en étonne plus; elle est d'un bout à l'autre un père Daniel. Je connois son stile, ses expressions, ses manières, et je suis sûr que M. Paul Godet Desmarets n'y a fait que mettre son nom.

J'ay là dessus des preuves incontestables. Il en est de moy à l'égard du père Daniel comme d'un vieux chien de chasse qui poursuit depuis longtemps un cerf dans un bois. Il distingue sa piste de celle de tout autre cerf, accoutumé à ses airs il n'est pas possible de luy faire prendre le change. Il y a si long temps que je lis et relis les ouvrages du père Daniel et même avec une exactitude de critique. J'en ay refusé plusieurs. Il ne luy seroit pas possible à luy-même de me cacher les productions de sa plume; et tout son génie aussy bien que son stile saute aux yeux dans l'ordonnance de M. de Chartres. Ma conviction est encore fortifiée par la comparaison que je fais de cette ordonnance avec une autre qui porte le nom du même évêque, et qu'il publia quelques années auparavant contre M. de Cambray au sujet du Quiétisme. Il me semble encore la lire. Je me souviens que j'y trouvay un grand stile, plat, embarrassé, mal poli et si obscur en quantité d'endroits, que l'on ne sait ce qu'il veut dire. Peut-être que cette ordonnance n'est pas de luy non plus que l'autre, mais sûrement elle est d'une autre main que celle contre le Cas de conscience. Après ce préambule il fallut m'expliquer sur le fond de cette dernière ordonnance, et je ne craignis pas de dire que c'étoit une ordonnance des jésuites, bien plus que d'un évêque; qu'il n'y avoit aucun principe; qu'on ne savoit s'il exigeoit une foy humaine ou divine dans la décision des faits non révélés; que le fiel et la bile y couloint de source; qu'on y remarquoit une ignorance grossière sur toutes sortes de chefs et que j'y avois compté jusqu'à 62 visions. Qu'ainsy si j'avois à répondre à cette ordonnance, j'intitulerois mon ouvrage: Visions du père Daniel. Mais que j'étois bien éloigné d'y penser. J'ajoutay que je ne prétendois point donner atteinte à mes signatures du formulaire et des additions, mais que ce n'étoit pas à cause des raisonnemens de l'ordonnance de M. de Chartres.

Quand je me fus une fois expliqué sur cette ordonnance, il me fut bien plus facile de dire mon sentiment de celle de

M. de Cambray. La lecture m'avoit scandalisé à un point qui n'est pas concevable. Je ne pouvois comprendre qu'un esprit humain pût donner dans l'extravagance pour ne pas dire la suprême folie jusqu'au point qu'y donnoit cet archevêque depuis un bout jusqu'à l'autre. Je ne trouvois presque point de période où il n'y eut quelque trait de folie; et je me souviens que si pourlors j'eus réfuté cet ouvrage, j'aurois intitulé ma réfutation: Travers d'esprit de M. de Cambray, etc.; mais ce qui m'y frappa davantage fut deux points principaux, qui font tout le but de son ouvrage. Le 1er que l'église ne seroit point infaillible dans la foy, si elle ne l'étoit point dans les termes dont elle se sert pour l'expliquer, et dans la connoissance de ceux que les particuliers employent pour exprimer leurs sentimens sur les vérités de la religion, soit que ces sentimens soint orthodoxes, soit qu'ils soint hérétiques; jusque là, qu'il fonde toute l'infaillibilité de l'église sur une infaillibilité de mots et grammaticale. Tous ses raisonnemens ne peuvent conclure que cela seul. Un sentiment comme ce dernier est non seulement ruineux, mais encore extravagant et fanatique, et il ne faut avoir qu'un peu de sens commun pour en apercevoir la fausseté. L'ordonnance de M. de Cambray donne aux protestans par là guain de cause contre l'authorité de l'église. L'autre but de M. de Cambray est de montrer que quand l'église condamne les 5 propositions, elle prétend condamner l'efficacité de la grâce et la gratuité de la prédestination, et établir le pur molinisme. C'est à quoy il employe cinq ou six grands articles de son ordonnance sur la fin, et par là non seulement il en impose à l'église, mais il doit ouvrir les yeux à tous ceux qui n'étant pas molinistes c'est-à-dire pélagiens, croient que Dieu est Dieu, qu'il est indépendant de ses créatures pour leur faire faire ce qu'il veut, qu'il est le souverain des cœurs, etc. Ce furent là les réflexions que je fis pourlors. Tel fut le jugement que je portay de cet ouvrage monstrueux de M. de Cambray, et je m'en expliquay très fortement à Bernaville sur ce pied, jusqu'à luy dire que si je savois que les papes et les évêques qui font signer le formulaire fussent dans les mêmes sentimens que celuy-là, je rétracterois ma signature, non seulement quant au fait, mais même quant au droit. Après quoy je luy dis: monsieur, cette ordonnance n'est capable que de me pervertir; elle me trouble et excite

mes passions. Sa seule vue me chagrine; en la voyant je ne puis m'empêcher de la lire, et en la lisant je perd toute ma tranquillité. Ainsy, monsieur, je vous prie de l'emporter et de me la garder pour quand je sortiray, et comme en la luy donnant j'y joignis celle de M. de Chartres, il me dit: quoy, vous ne voulez plus voir celle-là non plus? Je luy répondis que non, et que c'étoit une marchandise qui ne valoit guère mieux que l'autre. Il sortit chagrin et fort brusquement; et ce fut depuis ce temps que l'on changea l'infection de mes alimens pour tâcher de m'affoiblir et de m'abattre, comme je le diray dans la suite.

Il me restoit encore la «défense de St-Augustin contre M. de Launois par le père Daniel». J'eus bien de la peine à me résoudre de la lire. Je le fis enfin, mais je serois trop long, si j'expliquois icy tout le jugement que j'en portois. Je remarqueray seulement que je dis à Bernaville que cet ouvrage n'étoit rien moins qu'une apologie de St-Augustin, dont on disoit beaucoup de mal et très peu de bien; qu'on ne prétendoit le justifier qu'en luy attribuant une doctrine qu'il n'eut jamais et qui lui étoit même opposée. J'ajoutay ensuite: le père Daniel se sert le plus qu'il peut dans cet ouvrage d'expressions catholiques, mais ceux qui savent qu'il suit le systhème de Suarez et de sa doctrine... Je dis que c'étoit le plus ridicule et le plus insoutenable de tous les systhêmes qui avoint jamais été inventés sur la matière de la grâce; que le fond étoit tout le même que celuy de Molina, mais qu'il étoit plus mauvais, en ce qu'il étoit plus embarrassé, et otoit toute la simplicité de Dieu dans ses actions. — Comme mon dessein n'est que de faire une simple histoire, je ne vous rapporteray pas ce que je dis de dogmatique dans cette occasion et dans une infinité d'autres.

Au reste, mon révérend père, par ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire sur le jugement que je portay des livres dont le père de la Chaise m'avoit fait présent, vous pouvez juger de l'ingénuïté et de la liberté avec laquelle je parlay pendant 4 mois sur une infinité de sujets différens, sur les quels Bernaville m'interrogeoit comme pour s'instruire, ou que je mettois moy-même sur le tapis pour le retenir plus long temps auprès de moy. Il venoit chargé des commissions des jésuites, sans que je le susse, et j'ay tout sujet de croire

que dèslors il en introduisoit souvent prest de mon cachot où avec des sarbattannes ils étoint mes auditeurs sécrets. Ce que je diray dans la suite vous en convaincra.

Depuis le commencement de ma prison jusqu'au commencement de Juin 1704, les drogues dont on avoit infecté mes alimens et tout ce qui étoit à mon usage, étoint destinées pour me faire perdre l'usage de la raison et de la mémoire. Elles me brusloint les entrailles, me desséchoint le cerveau et échauffoint mon imagination de telle sorte que je n'en étois plus le maitre, mais en même temps elles me donnoint de grandes forces de corps, et comme naturellement je suis fort pituiteux, elles ne nuisoint pas tant à ma santé qu'elles auroint fait à d'autres d'un tempérament moins humide. Voyant donc que je conservois encore l'usage de ma raison et que le feu de mon imagination ne servoit qu'à me faire dire les plus grandes vérités avec force et véhémence, on changea de méthode. On crut qu'en m'affoiblissant le corps, on rendroit mon esprit plus traitable. Je mangeois toujours maigre selon mon devoir et j'ay continué de le faire autant que j'ay pu et dans les temps les plus facheux pendant les 5 premières années de ma prison. Au mois de Juin dont je parle, on mit dans tous mes alimens une si grande quantité de mercure et d'autres drogues risqueuses, qu'ils étoint luisans, de mauvaise odeur, sans saveur et pesans comme du plomb. Je les rendois comme je les avois pris. J'eus une diarrhée dans les formes qui me dura prest de 3 mois. J'emmaigrissois à vue d'œil, mais comme pendant tout ce temps, où je ne pouvois prendre d'exercice, je jouissois d'une parfaite tranquillité, je me consolois d'autant plus aisement de ma foiblesse, que je me sentois plus maître de mon imagination et de mes passions, et que Dieu vouloit bien me combler de ses douceurs, de ses grâces et de ses consolations, quæ exsuperant omnem sensum. Il me pressoit intérieurement de rétracter mes signatures, mais je remettois la chose après ma sortie de prison. Le Seigneur eut patience pendant trois mois, mais ayant si long temps résisté à ses douces semances il me fit sentir ses rigueurs ensuite d'une manière qui me fait encore trembler quand j'y pense; et il se servit de la malice des hommes pour punir mon défaut de soumission. Au commencement de Septembre je n'avois plus que la peau collée sur les os, et ma foiblesse devint si

grande que ne pouvant plus me soutenir, je crus enfin que ma fin approchoit. Jusqu'alors je ne m'étois plaint de rien, et je fus encore plus d'un an sans dire un seul mot qui pût faire la moindre peine, ny tant soit peu déplaire au commandant, au guichetier, ny au valet. Je m'étendois au contraire à leur donner sans cesse toutes les marques d'affection, de tendresse et de cordialité qui pouvoint dépendre de moy. Je m'en contentay pour lors d'exposer doucement mon incommodité avec tous ses symptômes. On n'y eut aucun égard, et on ne parla pas même de faire venir le médecin. Je n'étois pas dans les dispositions où il faut qu'un prisonnier de la tour de Vincennes soit pour recevoir sa visite. Voyant qu'on ne pensoit point à me soulager et que cependant je me sentois proche de la mort, je dis à Bernaville que dans peu il me faudroit enterrer; mais que je croyois néanmoins que si on me vouloit loger en un endroit, où je pus me promener et prendre quelque exercice — car mon cachot étoit très petit — je croyois que je pouvois reprendre mes forces insensiblement, et en faisant la digestion, me rétablir. Il me répondit que cela ne dépendoit pas de luy et qu'il falloit avoir l'agrément de M. D'Argenson. Il m'a toutes fois depuis assuré le contraire.

Quoyqu'il en soit, au bout de quelque temps il me dit que M. D'Argenson consentoit à mon changement, et qu'il préparoit un lieu pour me mettre hors de la tour; mais les jésuites firent changer cet ordre, et ma transmigration vers la fin de Septembre ne fut que dans un autre cachot assez proche, mais plus grand, plus commode et beaucoup plus éclairé. Je fus 13 mois et demy dans le premier et un peu plus de 6 mois dans ce second, mais hélas! que j'eus à y souffrir! A peine y fus-je arrivé qu'on reprit l'ancienne méthode pour mes alimens. On augmenta même le nombre et la dose de drogues chaudes, ce qui me fortifia bientôt et m'engraissa, mais comme j'avois été épuisé, le nouveau sang et la nouvelle chair que je fis n'étant composées que de sel végétal, d'ail, de soufre et autres ingrédients pareils un peu adoucis par le mercure, je tombay bientôt dans une aliénation presque totale de mon esprit et une perte entière de ma mémoire, et c'étoit là où on m'attendoit. Mais Dieu savoit bien comment il conduiroit toutes choses pour l'exécution de ses desseins adorables.

Pendant le mois d'Octobre 1704 l'aliénation de mon esprit devint si grande, que je ne savois plus ce que je faisois, ny presque ce que je disois. Il n'y avoit plus de suite ny dans mes paroles, ny même dans mes pensées. Mes yeux me représentoint les choses tout autres qu'ils n'étoint. Quoyque je ne busse que de l'eau et de la ptisanne, j'avois tant de feu que les étincelles sortoint sans cesse de mes yeux, et si lumineuses qu'en pleine nuit je distinguois les couleurs d'un morceau de tapisserie qui servoit de pavillon au lit de camp sur lequel j'étois couché. En dormant je faisois des bonds en sursaut qui me réveilloint, malgré le jus pavot qu'on mesloit le soir dans les sausses et sans lequel je n'aurois pu dormir ny subsister. Les vapeurs grossières de ce pavot mises dans un mouvement excessif par les autres drogues causoint dans mon cerveau des ravages qui ne sont pas concevables. Je perdis la mémoire jusqu'à un tel point que quelquefois j'oubliois mon nom et ne m'en pouvois souvenir, quoyque je le cherchasse. En disant mon bréviaire lorsque j'avois achevé un pseaume, je ne savois si je l'avois commencé. Avoir dit Matines et mes autres heures je ne m'en souvenois plus. Je fis deux jours de suite l'office du même saint, ce qui me dérengea à un tel point, que je dis un jour à Bernaville: c'est demain jeûne à cause de la veille de St-Simon et St-Jude. Il se prit à rire et eut bien de la peine à me persuader que ce jeûne n'arrivoit que dans trois jours. Enfin, pour abréger, le guichetier étant venu me faire approuver et signer un mémoire de dépense extraordinaire, lorsqu'il fallut le dâter non seulement je ne me souvenois pas du jour où je vivois, quoyque j'eusse presque toujours mon bréviaire en main, mais j'avois oublié l'année, et il fallut qu'il me dit l'une et l'autre et je marquay bonnement sur sa bonne foy. Ce fait arriva vers le 10 Octobre. Tout ce que je viens de marquer alla toujours en augmentant jusqu'à Pâques suivant, c'est-à-dire pendant plus de 6 mois. Il est vray néanmoins que Dieu me donnoit de temps en temps quelques relâches. Il y avoit peu de jours que pendant une heure ou deux il ne me rendit l'esprit, lorsque j'avois moins de sujet de l'esperer, pour me faire mieux sentir qu'il étoit le maître de tout. J'avois même quelquefois des journées entières de libres, et dans certaines occasions essentielles où on croyait qu'infailliblement je succomberois, comme en la

présence du médecin, du commissaire, du confesseur, le Seigneur me faisoit parler d'une manière bien éloignée de leur attente, et quoyque dans le moment je ne me souvins pas de ce qui s'étoit passé, tout me revenoit dans la suite, sans que la moindre circonstance s'echappât.

Lorsque je fus réduit dans l'état que je viens de dépeindre, et où on me souhaitoit depuis si long temps, Bernaville changea de conduite avec moy. Il contrefaisoit toujours le charitable, mais il prit un air impérieux pour me faire faire par authorité, ce que les jésuites demandoint de moy. Dès le commencement de Septembre ses visites devinrent bien plus rares et je ne le voyois plus qu'une fois ou deux la semaine. Mais vers le milieu d'Octobre je fus surpris de le voir 4 jours tout de suite sans interruption. Nos entretiens furent longs, parce qu'il m'obligea malgré moy de répondre aux questions de doctrine qu'il me proposoit, comme auroit fait un maître à son écolier. Dans le premier entretien il me demanda ce que je pensois du livre de Jansénius, et si je croyois qu'il renfermât les 5 propositions. Je me jettay aussytôt sur l'ordonnance de M. de Cambray dont je dis bien du mal. Je battis la campagne, prouvant tantôt qu'elles y étoint et puis qu'elles n'y étoint pas, c'est-à-dire les 5 propositions dans le livre de Jansénius. Après avoir protesté que je n'avois pas lu ce livre, j'en citois les endroits les plus contestés et puis je faisois des analyses de son ouvrage, sans avertir que ces connoissances me venoint de la lecture des livres innombrables qui avoint été faits pour et contre. Ce que je dis de plus raisonnable fut ces propres paroles: Voyez, M., on ne s'accordera jamais sur ce livre tant qu'on sera comme l'on est dans différens principes sur les matières de la grace. Les Molinistes y croiront toujours voir les hérésies des 5 propositions, parce qu'ils y trouvent partout la condamnation de leur doctrine, qu'ils s'imaginent être de foy et nécessaire pour conserver le dogme de la liberté de l'homme. Les Augustiniens au contraire jugeront toujours que ces 5 hérésies ne s'y trouvent pas, parce qu'ils n'y lisent rien que de conforme à leurs principes et tirés de St-Augustin. Mais les Thomistes, dont le systhème est bien plus dur que celuy des Augustiniens, ne laisseront pas de tâcher par politique et pour se mettre à couvert de persécution, de se persuader que les hérésies sont dans Jan-

sénius, parce qu'en plusieurs endroits il les a refuté, combattu et censuré, c'est-à-dire les Thomistes. Ainsy, M., condamner le livre de Jansénius c'est ne rien faire. Il faut décider sur les 3 systhèmes des catholiques, car celuy de Suarez est dans le fond le même que celuy de Molina. Sans cette décision il ne faut jamais esperer aucune paix dans l'Eglise. Je dis tout cela et bien d'autre chose avec un feu extraordinaire et une rapidité de discours qui n'est pas concevable.

Le lendemain il me contraignit de luy dire mon sentiment touchant l'authorité de l'église dans la décision des faits non révélés et la condamnation des livres ou des propositions qui en avoint été extraites. Ce fut alors que je m'acharnay plus que jamais contre l'ordonnance de M. de Cambray et quoyque j'épargnasse un peu celle de M. de Chartres, je ne laissay pas de la combattre. Je m'étendis fort sur la distinction de foy humaine et de foy divine, et je fis voir tout le ridicule de M. de Cambray à cet égard. Je me jettay ensuite sur les difficultés touchant le 5e concile général et la lettre du pape Pelage II. Enfin j'avouay que j'avois encore de très grandes difficultés sur l'authorité de l'église en pareil cas. J'opposay aux prétentions des jésuites la doctrine des cardinaux Bellarmin, Palavicin, Turre-cremata, et des jésuites Sirmond et Petau, pour faire voir que quand je serois de leurs sentimens, on ne pouvoit pas m'en faire un crime. Enfin, pour adoucir tout, je protestay que je persistois dans les signatures que j'avois données et que n'étant point en état de décider sur les difficultés que j'avois, j'attendrois à le faire que je fusse hors de prison. Cet entretient fut fort long.

Le 3e jour Bernaville revint encore à la charge, me croyant moins en état que jamais de luy répondre raisonnablement, parce qu'il savoit que j'avois passé une des plus terribles nuits que l'on puisse s'imaginer. Mais il fut trompé dans son attente. Dans le moment qu'il parut, Dieu me donna une très grande tranquillité et présence d'esprit, qui ne durerent que pendant le temps qu'il restat avec moy; car il ne fut pas plutôt sorti que les troubles de mon imagination égarée recommencerent. Il m'interrogea sur les 5 propositions en elles-mêmes et sur leurs hérésies. Je déclaray d'abord que je les condamnois et les avois toujours condamnées très sincèrement dans tous les sens que l'eglise les réprouvoit; mais

qu'il falloit avouer que ces propositions étoint très équivôques. Sur quoy je parlay de l'écrit à trois colonnes; et puis pour éviter d'entrer dans la discussion du dogme, je me jettay sur la conduite de la cour de Rome depuis plusieurs siècles dans la condamnation des livres et des propositions qui ne lui plaisoint pas. A Rome, dis-je, on n'étudie plus la religion,[1]) mais les matières bénéficiales et les moyens d'agrandir la domination du pape. Ils font gloire de n'être point théologiens, mais ils se vantent d'être legistes, c'est-à-dire d'être versés dans le nouveau droit romain. C'est ce que disoit le bon homme Innocent X dans les affaires des 5 propositions: *Non sum theologus; ego sum legista.* Il y a long temps qu'on ne voit plus de bulles semblables à la lettre de St-Léon à Flavien, où en même temps qu'il condamnoit les hérésies de Nestorius il en rendoit raison et enseignoit les vérités opposées d'une manière lumineuse, charitable, instructive. Ce ne sont plus que de bulles sèches où on suit un modèle et une routine, comme on feroit dans un barreau. On y condamne une infinité de propositions, on y censure un nombre innombrable de livres sans en donner la moindre raison. Les meilleurs livres sont à l'Index, parce qu'il y a quelque petit endroit qui choque la vanité romaine, qui est opposée à ses prétentions ambitieuses, ou qui met des bornes à son avarice. Il y a quelque temps que j'achetay deux très gros volumes in folio, qui ne contenoint que la liste d'une infinité de propositions condamnées par les papes et le tribunal de l'inquisition, avec le nom des livres mis à l'Index pendant l'espace de 40 ou 50 ans au plus. Et dans tout ce gros recueil je ne pus trouver une seule raison de ces censures, ny une seule vérité établie et contraire aux propositions censurées. On condamne par une seule bulle des soixantaines de propositions. On les qualifie en gros sur la fin, et de peur de se tromper, ou plustôt afin d'avoir un échapatoire, on y met un *respective*, et on est assez peu raisonnable pour marquer qu'il y en a quelques unes qu'on peut soutenir dans le sens de l'autheur; comme cela est arrivé à l'égard de Bajus. Après cela, devinez quelle est l'intention et la doctrine de Rome là-dessus. Comment le devineroit-on, qu'elle n'en sait rien elle-même? Cependant un maître de théologie ne sauroit faire un pas qu'il ne trouve à son

---

[1]) Voilà ce qui est bien dit.

chemin quelque proposition que Rome a condamnée. On respecte le 1er siège de l'église. Pour ne pas se mocquer de sa décision, chacun cherche des explications à sa fantasie, et souvent tres ridicules. Pour quoy tout cela! C'est que Rome en condamnant des propositions presque toujours équivoques ne nous instruit jamais des vérités opposées que l'on doit croire. Elle sent son foible; elle appréhende de se tromper en parlant de matière qu'elle n'entend pas et qu'elle n'étudie pas. On pourroit luy prouver ses erreurs si elle parloit, et détruire par là son authorité. La condamnation vague d'une proposition équivoque l'accommode mieux. Elle fait valoir son authorité, et pourvu qu'on ne l'attaque pas de front, elle laisse disputer les catholiques sur les intentions, sachant bien que dans le besoin on luy fournira quelque échapatoire. On a condamné depuis peu le Quiétisme et une infinité de livres et de propositions qu'on prétendoit renfermer cette hérésie. En est-on mieux informé et de la doctrine qu'on doit suivre sur ce sujet, et des sentimens intérieurs dont on doit accompagner son oraison? Quand on fut sur le point à Rome de condamner le livre des Maximes des saints par M. de Cambray avec quantité de propositions qu'on en avoit extraites, on sollicita le pape et les cardinaux d'accompagner cette condamnation d'instructions, qui apprisent aux fidèles ce qu'ils devoint croire et pratiquer en matière d'oraison. On se garda bien de le faire, et je sais qu'il ne se trouva personne entre les juges, ny même à Rome qui entendit seulement cette matière. Il en a été de même à l'égard des 5 propositions depuis plus de 50 ans; on crie, on tempête, on fulmine contre ces propositions et on est encore moins instruit qu'on n'étoit d'abord. Chacun croit avoir raison de son côté. Rome ne pense pas seulement à examiner les matières *de auxiliis*, parce qu'il y auroit trop de peine à le faire et encore plus de risque d'en parler. Clement VIII et Paul V avoint commencé cet examen. Il faut le continuer et juger clairement selon les règles de l'église. Sans cela on ne doit jamais esperer que du trouble, des guèrres et des persécutions. — Je dis tout cela avec un grand feu et encore plus de présence d'esprit, et quoyque Bernaville pût faire, je ne voulus point entrer dans le fond du dogme. Je me souviens seulement que je luy dis: Monsieur, je ne suis pas Moliniste et je ne prétend point le devenir; ils sont trop re-

lâchés. Je ne suis point non plus Thomiste. Ils sont trop durs. Je tiens le milieu et prétend suivre la doctrine de St-Paul et de St-Augustin.

A peine Bernaville fut-il sorti, que, faisant réflexion sur tout ce que je venois de dire, et ce que j'avois dit le jour précédent, et sur l'usage qu'il en pouvoit faire auprès des jésuites, je tombay dans un trouble effroyable. L'horrible diné plein de drogues que je pris ensuite acheva de me perdre et encore plus le soupé. Quoyque la saison fut déjà si avancée et qu'il fit fort froid, tout mon corps brusloit comme un feu. Mes hypocondres s'enflèrent la nuit d'une manière extraordinaire. Je la passay presque toute dans des espèces de mouvemens convulsifs, et quoyque je n'eusse bu que de l'eau comme je faisois pourlors, je ne pus rien souffrir sur moy étant couché. M'étant levé à 5 heures du matin pour dire mon bréviaire, je n'en étois guere avancé, lorsque l'inflammation horrible de mes entrailles m'empêchant de respirer, je fus obligé, pour m'empêcher de suffoquer, d'ouvrir la fenêtre, et étant monté sur une chaise de découvrir ma poitrine et de rester la tête collée contre les barreaux, et la bouche ouverte pendant une demi-heure sans pouvoir me rafraichir. Dieu me conduisoit là pour me découvrir un mystère que j'ignorois. Ma fenêtre donnoit sur la cour du chateau. Il n'étoit point encore 6 heures du matin, lorsque j'aperçus un jésuite qui venoit de monter à cheval et qui sortant de chez Bernaville passoit par la grande porte du côté du parc, que l'on luy ouvrit exprès pour retourner à Paris. Il avoit une canne à la main avec laquelle il faisoit des gestes comme s'il eut été en chaire pour enseigner. Il se donnoit des airs de jésuite. Rien n'étoit plus pédant. En un mot il ne me fut pas difficile de reconnoitre le père Daniel. Cette vue me frappa. Je jugeay aussytôt qu'il avoit couché chez Bernaville. Puis faisant réflexion sur les 3 conférences des jours précédens, je ne doutay nullement que ce jésuite n'y eût été depuis plusieurs jours, et que ce n'eut été que par son ordre et sur ses instructions qu'on m'eut interrogé sur les matières dont j'ay parlé. Je repassay dans ma mémoire que Dieu alors me rendit tout entière, plusieurs circonstances des trois visites de Bernaville, comme certains bruits extraordinaires que j'avois entendu à côté de mon cachot pendant nos conférences, les allées et ve-

nues du guichetier, les signes que Bernaville luy faisoit de temps en temps, etc., et alors je fus convaincu qu'on avoit introduit chaque fois le père Daniel dans la salle qui joignoit mon cachot pour y être mon auditeur secret. Cette découverte bien loin d'augmenter les troubles dont j'étois agité les modéra. Tout le reste de la journée je fus dans une tranquillité surprenante. Ma consolation étoit que je n'avois dit que la vérité, et quoyque je visse bien que les jésuites sur le rapport du père Daniel ne manqueroint pas d'en conclure qu'il me falloit laisser en prison, je me résignay à la volonté de Dieu, qui me vouloit bien faire cette grace dans ce moment; mais elle ne dura pas.

Bernaville m'étant venu rendre une 4e visite, je luy racontay la découverte que j'avois faite avec toutes ses circonstances. Il fut obligé de convenir du fait et ayant été démonté il me dit qu'effectivement le père Daniel pendant les vacances étoit venu passer 5 ou 6 jours chez luy et chez madame la maréchale de Bellefond pour se délasser de ses grandes occupations, et que comme dans les conversations on s'étoit beaucoup entretenu des matières du temps, il avoit été bien aise de s'en instruire auprès de moy et de savoir quels étoint là dessus mes sentimens. Comme mon inclination pour ce fourbe continuoit, bien loin de luy faire aucun reproche, je l'accablay d'honnêtetés plus que jamais, et je me contentay de luy dire, qu'il savoit bien que je luy avois déclaré que je persistois dans mes signatures et que je n'y voulois donner aucune atteinte. Dieu demandoit néanmoins de moi que je les révoquasse, et il augmenta bientôt la punition de mon infidélité et de mon opposition à ses ordres.

Le père Daniel étoit retourné à Paris le 17 Octobre 1704, veille de la St-Luc. Dès le lendemain je retombay dans un état plus funeste que celuy que j'ay décrit plus haut. On allumoit sans cesse dans mes entrailles et dans mon cerveau un feu dévorant et desséchant qui ne me donnoit pas le moindre repos, ny nuit, ny jour. J'exposay doucement ma situation à Bernaville, qui enfin me dit la veille de St-Simon et St-Jude, qu'il avoit obtenu de M. D'Argenson de faire venir le médecin. De peur que je n'en doutasse, il me montra une lettre que ce monsieur luy avoit écrite à ce sujet et m'avertit que le lendemain je verrois ce médecin. Comme je l'ay vu quatre fois et

que je le connois, il ne sera pas inutile que je vous en dise quelque chose. C'est un Normand aussy bien que Bernaville, le père de la Rue et le guichetier. Il se nomme Viard et on le dit médecin des invalides. Il paroissoit avoir 50 ans. Sa physionomie est affreuse; il est froid et rêveur. Je le croyois chimiste. J'ay toujours raisonné médecine avec luy, mais je l'ay trouvé peu habile, pour ne pas dire ignorant. Il ne faut pas croire qu'on le faisoit venir pour me soulager. Point du tout. J'ay connu dans la suite que ce médecin qui fait serment de secret et de fidelité soit entre les mains du roy, comme d'Argenson me l'a écrit, soit devant les ministres d'état, selon que Bernaville m'en a assuré, et qui dirige et ordonne les drogues que l'on doit mettre dans les alimens des prisonniers selon les différentes vues qu'on a sur eux; j'ay connu, dis-je, qu'il ne visitoit les prisonniers que pour trois raisons. La 1re afin que, lorsqu'il sait qu'ils ont la cervelle renversée, il soit témoin de quelques-unes de leurs extravagances, et qu'il certifie ensuite qu'ils sont fous, afin qu'en cas de sortie de prison on n'ajoute aucune foy à tout ce qu'ils pouvoint dire. La 2e afin que, s'il leur échappe de dire quelque chose contre le roy, les ministres, etc., dont on leur puisse faire un crime, il en rende témoignage pour les perdre. Et la 3e afin de tâcher de gaigner leur confiance et de prendre sur eux l'authorité de prescrire des remèdes et de les leur faire avaler malgré eux dans certains cas pour les faire aller plus vite en l'autre monde. J'ay expérimenté tout cela. Mais Dieu m'a préservé de tout. Dans sa première visite il parût donc seulement pour être en droit de certifier qu'il m'avoit trouvé fou, et si je ne l'étois pas assez, pour ordonner des remèdes qui achevassent de me faire extravaguer. Il est même certain qu'un quart d'heure avant qu'il parût, le 28 Octobre, jour de St-Simon et de St-Jude, à neuf heures du matin, j'étois dans une totale aliénation de mon esprit, et quoyque je l'attendisse, je ne pus jamais me préparer à ce que je luy devois dire. Dieu voulût me faire expérimenter ce qu'il avoit prédit aux apôtres: nolite cogitare quomodo aut quid loquamini; dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini. Et c'est ce qui m'est arrivé bien des fois et en des rencontres bien plus importantes que celles du médecin. Quoyqu'il en soit, Viard n'eut pas plutôt paru dans mon cachot avec le commandant et le guichetier, que je me sentis beaucoup

plus d'esprit que je n'en avois jamais eu. Je me posséday parfaitement et pendant plus d'une demi-heure je m'expliquay avec une netteté et une facilité dont je fus moy-même étonné. Comme j'ay un peu étudié en médecine pour connoitre l'homme et que j'en ay toute ma vie raisonné, j'expliquay mon mal présent et celuy que j'avois eu pendant l'été dans les termes de l'art. Mes auditeurs me regardoint avec étonnement et dans un profond silence, et le médecin ayant voulu me contredire en quelque chose, je l'eus bientot mis ad metam non loqui. Il s'agissoit de me donner des remèdes. Il m'ordonna d'abord de manger de la viande dès le jour même. Je luy prouvay qu'elle ne m'étoit point nécessaire, puisque j'avois une très grande force de corps, et qu'il ne s'agissoit que de me rafraichir, à quoy les alimens maigres contribueroint mieux que les gras. Il fallut pourtant céder cet article, mais à condition que je ne commencerois que le lendemain de la Toussaint. Sur quoy je remarqueray qu'au bout de 15 jours ayant remarqué que la vie commune m'incommodoit sans comparaison plus que celle que je menois auparavant, je fus obligé de la quitter. Par exemple on m'apportoit le matin un bouillon au veau tout clair, mais à peine l'avois-je pris que je sentois un nouveau feu qui s'allumoit dans mon corps par la quantité de sel végétal et de chaux dont il étoit infecté. Un soir on m'apporta pour tout soupé un hachis de mouton qui ne couvroit que le fond d'une assiette creuse, et j'y comptay jusqu'à 17 grosses rocamboles qui n'étoint qu'écreusées. Voilà comment on me rafraichissoit. Le médecin m'ordonna ensuite la poudre de vipère. Je luy démontray que rien n'étoit plus chaud, ny plus contraire à mon mal et je la refusay. Il se réduisit à mesler de la poudre d'yeux d'écrevisses dans l'eau ou de la ptisanne entre les repas. Je luy dis que je n'avois ny aigreur dans l'estomach, ny aucune difficulté de digérer, qu'au contraire, sitôt que j'avois diné, j'aurois bien recommencé. Les alimens les plus solides se consumant en un moment dans mon estomach; quoyque rien ne fut plus opposé à mon tempérament, puisque toute ma vie j'avois fait la digestion très lentement et très difficilement. J'ajoutay néanmoins que comme ce remède ne pourroit pas me faire grand mal, je consentois d'en prendre. On m'en envoya le lendemain un paquet. L'apothécaire avoit écrit dessus: six gros, et cependant on y avoit

joint tant de sel végétal que le paquet pesoit plus de 6 onces. Enfin M. Viard m'ordonna un lavement pour le jour même et une médecine pour le lendemain. Je prenois moy-même les lavemens, mais par malheur on m'aportoit la décoction toute faite. Je n'eus pas plutôt celuy-là dans le corps, qu'il m'y causa plus de chaleur que m'auroit fait l'esprit de vin. Je ne le rendis pas, et mes hypocondres s'enflèrent d'une manière inconcevable. Pour la médecine je m'étois mis sur le pied de les faire moy-même. Il faut remarquer qu'on me faisoit payer tous les remèdes, ou plustôt à ceux qui me fournissoint mes besoins sur mes mémoires de dépenses extraordinaires, et on leur fit payer pour le coup 38 pour 6 gros de poudre d'écrevisses. J'étois convenu avec le médecin qu'on me donneroit 3 gros de séné, et il n'y en avoit qu'un tout au plus, encore n'avoit-il plus d'odeur tant il étoit végétalé. Il en étoit de même de la rhubarbe. Pour les deux onces de la casse mondée que j'avois voulu avoir, étoint tellement desséchées par la quantité de sel végétal, que je ne pus jamais la détremper dans la décoction. J'en mâchay quelque peu et je n'y trouvay pas la moindre saveur; mais deux heures après le guichetier qui en connoissoit la vertu pour empirer mon mal, eut grand soin de me la faire prendre dans mon bouillon. Je demanday des racines de chicorées sauvages pour faire la décoction de cette médecine et à 7 heures du soir lorsqu'il ne voyoit plus claire, on m'aporta deux ou trois des plus grosses qui se voient et la 4e étoit une racine de ciguë de la même grosseur. Elle avoit prest d'un pied de longueur et la tête étoit plus grosse que le pouce. Je la reconnus à l'odeur et le lendemain je la montray au guichetier et au valet, sur quoy je leur fis une petite instruction douce et charitable sur les suites qu'une telle méprise pouvoit avoir. Ils me protestèrent que c'avoit été par mégarde et me prièrent de n'en point parler. C'est la première preuve que j'aye eu qu'on m'ayt donné du poison. Mais alors j'excusois tout, et je n'aurois jamais jugé qu'on m'en eut donné exprès, si dans la suite on ne m'en eut prodigué de toutes les façons et sans le déguiser, comme je le diray en son lieu. Cette terrible médecine, avec toutes les précautions que j'avois prises me fit tant de mal, que je pris la résolution de n'y plus retourner, et effectivement je fus un an sans en prendre aucune.

Il est temps, mon révérend père, que je mette fin à cette longue lettre, quoyque je sois encore bien éloigné d'avoir exécuté ce que je vous ay promis d'abord. Je n'ay encore parlé que des 15 premiers mois de ma prison, et j'y suis resté plus de 6 ans et demy, et plus j'ay avancé, plus la conduite des jésuites à mon égard a été terrible, pour ne rien dire de plus expressif. Mais il faut donner quelque trève à ma plume et du repos à votre attention. Je n'oublieray pas que j'en suis à la Toussaint de l'année 1704; mais pour mettre quelque diversité dans mes lettres, et vous les rendre moins ennuyeuses, je vous feray dans la première la critique de la lettre du père Tellier au père Gerberon. C'est apparement ce que vous attendez de moy, et je suis d'autant plus obligé d'exécuter ma promesse à ce sujet, que c'est ce qui m'a occasionné la pensée de vous décrire ce qui m'étoit arrivé à moy-même. Croyez, mon révérend père, que j'ay passé une infinité de faits et de circonstances très considérables et très essentielles ; et que tout ce que je viens d'avoir l'honneur de vous écrire ne peut vous donner qu'une idée très foible de ce qui s'est passé. J'ay dit la vérité toute pure, mais je ne l'ay dit que très foiblement par rapport aux jésuites. *Ecce coram Deo quia non mentior*. C'est avec la même assurance que je vous proteste que personne n'est plus respectueusement, ny plus sincèrement que moy, mon révérend père, votre très humble, très obéissant et dévoué serviteur

D. Thierry de Viaixnes,
religieux, bénédictin de la Congrégation de St-Vannes.

P.-S. — Je viens d'achever d'écrire cette lettre à St-Florent de Saumur le 13 Juillet 1710, mais je ne l'envoyray à votre révérence que quand il y passera icy quelque religieux qui pourra la luy remettre surement en main propre. J'en agiray de même pour les suivantes.